

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 10

Artikel: Lettre du Mont Terri
Autor: P.Pt.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DROLE DE MÉTIER

 VOI donc, faudra-t-il bientôt, en certains pays, dire des hommes politiques ce que disaient de leurs augures les Romains de l'antiquité : c'est que deux augures ne pouvaient se regarder sans rire ? Il le paraît, vraiment.

On sait bien et depuis longtemps qu'en matière politique, il est certains ficelles, certains trucs, à parler franchement, qui, pour n'être pas toujours très édifiants, n'en sont pas moins nécessaires en telle ou telle circonstance. Il semble que le monde veuille être trompé.

Nul n'ignore, par exemple, qu'un magistrat qui, pour une raison ou pour une autre, tient à s'expliquer publiquement sur quelque affaire le concernant, se fait interpellé à ce propos par un membre de l'assemblée législative. L'interpellateur sait aussi bien que l'interpellé de quoi il retourne, mais il fait l'ignorant, en même temps que le député soucieux des intérêts du peuple et du pays, sur la sauvegarde desquels il convient que « tout le monde soit bien au clair ».

Ce petit truc-là est monnaie courante ; il est plutôt innocent, du reste. On en use chez nous comme ailleurs et les choses n'en vont ni mieux ni plus mal.

Il paraît aussi qu'il est des parlements — ce n'est pas du nôtre qu'il s'agit, en l'occurrence — où un député se proposant de prendre la parole dans un débat et voulant produire certains effets oratoires qui doivent porter, s'entend avec un collègue pour que celui-ci l'interrompe en divers endroits de son discours. Notez bien que, souvent, l'interrupteur se soucie comme un poisson d'une pomme de l'objet traité et que son intervention n'a donc rien de sincère. C'est pour la galerie. L'orateur est satisfait, l'interpellateur de même ; et peut-être aussi l'auditoire, qui n'y a rien vu. Tout va bien.

Mais, pour la galerie, voici qui est mieux encore. On nous a donné le fait comme parfaitement authentique et nous n'avons aucune raison d'en douter.

Dans un pays qui n'est pas la Suisse, hâtons-nous de le dire, un homme politique allait faire une tournée dans une région industrielle où avait éclaté une grève qui durait depuis quelques temps déjà en dépit de l'intervention gouvernementale et de toutes les tentatives de conciliation.

Cet homme politique, que son intérêt personnel préoccupait sûrement plus que ceux du pays et des populations qu'il allait évangéliser, faisait chaque soir une conférence dans les localités les plus importantes de la région.

Or, en ce temps, la personne qui nous a conté la chose se trouvait justement dans les mêmes parages. Elle rencontre un jour, par hasard, un comédien de ses amis qu'elle n'avait revu depuis longtemps.

— Hé, salut, mon vieux ! Oh ! quelle bonne rencontre !... Comment va ?... Mais que fiches-tu là ? Es-tu engagé au Théâtre ?

— Mais non, mon cher, il n'y a rien à faire au théâtre, ici, par ce temps de grève. Du reste, j'ai mieux que le théâtre. Je gagne très bien ma vie.

— Tant mieux ! Tant mieux ! J'en suis enchanté. Alors que fais-tu ?

— Moi, et bien devine, mon cher... Oh ! tu ne trouveras pas. Je fais le « fils du prolétaire ». Je voyage avec X... le député, tu sais, qui fait une tournée de conférences dans le pays. Il paie bien mes services, va, mon vieux.

— Oui, mais je ne comprends pas.

— Voilà. N'est-ce pas, lorsque X fait une conférence, j'endosse un habit de travail semblable à ceux des ouvriers d'ici. J'entre dans la salle, je me place quelque part, le plus près possible de l'orateur et je fais comme tout le monde, j'écoute. Ah ! oui, mon cher, j'écoute, car il ne s'agit pas de rater le moment psychologique. A un endroit convenu entre nous, je me lève et j'interromps X : « Pardonnez-moi, M'sieu X, mais je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur la façon de résoudre la question sociale. Ça ne colle pas. Votre argumentation est plus ou moins... oui... enfin... Mais je ne veux pas vous contredire ici, car je ne saurais oublier ce que vous avez fait pour ma famille, pour mon vieux père. Je suis un tel. » Alors là, X, d'un ton bonhomme

et me faisant signe de la main : « Allons, allons, mon garçon, ne parlons plus de ça, je vous en prie. C'était tout à fait naturel. » Moi, je réplique, tu conçois : « Ah ! mais non, ce n'était pas si naturel que ça. Vous avez eu un geste généreux, sublime. Bien d'autres que vous ne l'auraient pas eu, ce geste, etc., etc. » Et je me mets à raconter une histoire à fendre l'âme, d'une famille en détresse, d'un pauvre père persécuté, sauvé miraculeusement par X.

Le public, ému, applaudit, acclame X, nous saute au cou. Tu vois ça d'ici. Bien entendu qu'il n'y a pas un mot de vrai dans toute cette histoire.

Ah ! mais une fois, dans une autre tournée, ça faillit aller mal. Il y eut un petit avaro. Ce n'était pas de grève qu'il s'agissait, cette fois-là. Je tenais alors l'emploi de « bon bourgeois ». A un moment convenu, comme toujours, je devais interrompre X dans son discours et m'écrier : « Permettez, Monsieur, un tel » — je ne me souviens pas exactement qui c'était ; Gambetta, je crois. Mais, bref, ça n'a pas d'importance. — Je devais donc dire :

Permettez, Monsieur, un tel, au congrès de 1860 et quelques — le chiffre exact m'échappe — à déclarer... et je répétais les paroles de « un tel » au dit congrès. Ma foi, un jour ma mémoire me fut-elle infidèle, la langue m'a-t-elle fourché, j'indiquai une mauvaise date. Un tel était déjà mort au temps où je le faisais parler. Rires et protestations dans l'auditoire, tu comprends. Mais X qui est très habile, répara bien vite ma bévue. A la fin de la conférence, il n'y paraissait plus rien.

Voilà mon métier, mon cher. Il n'est pas trop mauvais, je t'assure. J. M.

Aigre-doux. — M. X... est à table à côté d'une dame un peu maigre dont le corsage est très orné de fleurs. — Oh ! madame, lui glisse-t-il avec amabilité, que de fleurs ! on dirait une plate-bande.

Comparaison.

Le pêcheur fort hasardeux,
Et le poète, homme insigne,
Se ressemblent ; tous les deux
Mettent des vers à la ligne.

PAS POSSIBLE !!

 A veuille d'une audience du tribunal de Payerne, dans laquelle M. Louis Ruchonnet — qui pratiquait alors le barreau — devait plaider, il rencontra par hasard, dans un café de la ville, un monsieur de Bâle, qui lui était inconnu, mais avec lequel il ne tarda pas à entrer en conversation.

Ils causèrent de la pluie et du beau temps d'abord, et d'un peu de tout ensuite. Notre canton, entre autres, essentiellement agricole, fournit à M. Ruchonnet le thème d'une foule de considérations intéressantes qui firent croire à son interlocuteur qu'il avait affaire au propriétaire de quelque grand domaine rural.

— Vous dirigez sans doute une importante exploitation agricole ? lui dit-il.

— Du tout, répond M. Ruchonnet, en amenant la conversation sur la culture de la vigne, dont il parla comme un homme qui en aurait fait l'objet d'une étude spéciale.

— C'est alors de viticulture que vous vous occupez, reprit le Bâlois.

— Eh bien, non, je ne possède pas de vignes.

— Ah !...

Tout à coup entra un lieutenant, ami de l'avocat, qui se mêla à la conversation. Celle-ci prit tout naturellement une tournure militaire et M. L. Ruchonnet y trouva l'occasion de traiter cette question au point de vue national, comme l'aurait fait l'officier supérieur le plus distingué.

Le pauvre Bâlois n'en revenait pas, étonné de la généralité des connaissances de cet homme qui était encore un mystère pour lui. Après le départ du lieutenant, sa curiosité de plus en plus excitée fit une nouvelle tentative auprès de celui qui causait si bien :

— Vous appartenez sans doute à l'état-major fédéral, monsieur ?...

— Moi, non, je n'ai pas encore cet honneur.

Un cigare de Payerne offert par le détenteur de l'établissement mit sur le tapis nos principales in-

dustries suisses, qui furent passées en revue avec une fécondité d'idées et d'arguments qui ne fit que mettre le comble à l'ébahissement du Bâlois. Il se demandait toujours qui pouvait bien être ce diable d'homme sachant tout et parlant de tout avec tant de compétence.

M. Ruchonnet fit une digression sur les forces motrices considérables que la Suisse pourrait fournir et les résultats merveilleux qu'on pourrait en attendre. Il en discuta, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue industriel, d'une façon si brillante, que celui qui l'écoutait religieusement grilla d'envie de faire plus amplement connaissance.

Aussi hasarda-t-il une dernière question :

— Votre conversation m'a si vivement intéressé, Monsieur, que vous voudrez bien me permettre de vous demander quelle est votre profession.

— Eh ! bien, Monsieur, fit Louis Ruchonnet, je suis représentant d'une importante fabrique de vinaigres.

— Pas possible !!!



LETTRE DU MONT TERRI

 L'ARTICLE suivant est extrait de l'Union Helvétique, de la Chaux-de-Fonds. Il est bon de sortir parfois un peu de chez soi, de voir ce qui se passe chez le voisin et ce que l'on y dit ; et quand il s'agit de vieilles coutumes, de vieux idiomes, on fait ainsi de très intéressantes comparaisons. Il n'y a pas que le patois et les chansons du canton de Vaud, que diable !

La Société jurassienne d'émulation a eu l'heureuse pensée de recueillir les vieilles chansons qui firent les délices de nos pères et que la jeune génération avait à peu près oubliées et remplacées par d'ineptes scies de cafés-concerts.

Ce ne sont pas toutes des œuvres du terroir, mais plusieurs ont été rapportées par les soldats du régiment de l'Evêché — ce corps de mercenaires jurassiens qui avait l'honneur d'être compté au nombre des régiments suisses au service de la France — par ces gardes à l'uniforme rouge qui se distinguèrent lors de la conquête de la Corse, se firent hâcher à la bataille de la Moskova et dont les habitations portent encore ça et là dans le Jura bernois, la dénomination de « Tchic lo garde-suisse ».

Les chansons militaires sont donc nombreuses. Chants de conscription, complaints de déserteur, souvenirs du grand ou du petit Napoléon, départs du pays, retours au foyer, mésaventures pareilles à celle du « colonel Chabert ».

Toute l'histoire de notre petite patrie revit dans ces vieux chants populaires. Les « Petignats » nous remémorent un épisode des troubles sanglants de 1740, l'attaque, à Courgenay, par les soldats du Prince-Evêque, de la maison du vieux Pierre Péquignat, qui rêva un des premiers de faire un canton suisse de l'Evêché de Bâle. Nos paysans chantent toujours « ce chant vengeur », comme le qualifie Virgile Rossel, mais en en soulignant malicieusement depuis quelque temps cette injonction :

Voili cment qu'è nos fât faire tus
Fotre ès tyrans lai pâle à tiu.

Heureusement qu'on ne comprend pas leur langage sur les bords de l'Aar !

La chanson de « La belle Suzon » évoque une sentinelle jurassienne faisant les cent pas devant quelque lointaine citadelle. Elle connaît sa consigne et la chanson le dit :

E n'y airait piepe piëssaie in tchai
Qu'y n'y euche demaïdaie tiu èl étail.

Non, pas même le petit caporal n'aurait pu passer sans donner le mot de passe, ce qui n'empêcha pas la belle Suzon d'être infidèle.

Puis, nous assistons au départ pour le régiment. Les conscrits qui ne se mouchent pas du pied chantent naïvement :

*Quand ces garçons partiront
Toutes ces filles pleureront...*

et au retour :

*Quand ces garçons reviendront
Toutes ces filles pleureront...*

Ou au départ pour la guerre :

*Le roi m'a-t-engage
Pour aller dans la guerre...*

Souvent on traduit les chansons de corps de garde apprises à l'étranger. Les mots se déforment, perdent leur sens originel, mais moins la chanson a de sens, plus elle a de charmes. Les véritables chants du terroir sont en patois ajoulat, vadois, montagnon. Beaucoup sont d'une crudité incroyable, car comme le latin, « le patois en ses mots brave l'honnêteté ». On chansonne tout effrontément, les filles, les femmes, les prêtres et leurs servantes. Ceux-ci savent qu'on n'y entend pas malice et sont les premiers à en sourire. N'est-ce pas le curé Raspieler de Courroux qui nous a donné en patois du « Coinnat » de Moutier une adaptation savoureuse, mais crue, des « Painies » francs-comtois ?

En Ajoie surtout, on a fait de tout temps des chansons qu'on chante sur des airs connus. La « Diodiette » n'est-elle pas sortie récemment d'un atelier de Bonfol et nos braves landsturms rentrant l'an dernier de la Suisse centrale, ne chantaient-ils pas à tue-tête :

*En partant pour Altdorf naguère
Nous croyions partir pour la guerre...*

et :

*Nous allions prier au Brückli,
La nuit nous rêvions dans nos lits
A des amies jolies...*

Que Rabelais se serait senti à l'aise au sein des bonnes populations de l'ancien Evêché. De quelles épithètes énergiques et de quels contes croustillants n'aurait-il pas enrichi son œuvre. Comme lui, nos ancêtres aimaient les « franchises repues et les gaies beuveries ». Aussi, que de chansons bachiques. Comme aux Suisses des guerres de Bourgogne auxquelles ils prirent également part, on pouvait tout confier aux hommes de la Principauté, hormis la clé de la cave. Certes, ils travaillaient ferme et dur et avaient de longues périodes de vie sobre et frugale. Mais comme ils se dédommageaient en certaines occasions, aux « Benieissons », aux « Boudins », aux « Beignets », à une « Levure » ou à une « Tirie-fœu »¹. On savait y boire sec comme ces gars que

*chu yos tius en trinnerait bin
En yos môtraint in tchâvé de vin,*

ou cette jeune fille qui s'était tant désaltérée dans une guinguette, qu'elle avait dû y laisser sa chemise en gage.

Les femmes infidèles ou les « bouberasses » ne sont pas ménagées, témoin cette « garçonne » malade à laquelle le « mire » conseille pour se guérir de

*tiéure des vèges tiulates
et d'en boire lai sopate,*

ni les prépondérants évincés comme ce pauvre vieux « boube » rebuté vingt fois qui se jette enfin aux pieds de

*lai Bâssenate
égalaie pai les bossales²*

laquelle veut bien convoler en bonnes et justes noces. Ainsi que Mirabeau, le célèbre grêlé, elle a le sang bouillant et veut porter les culottes, mais le pauvre diable ne s'en trouve pas plus mal...

J'en passe et des meilleures, mais n'en voilà-t-il pas assez pour faire venir l'eau à la bouche et laisser deviner la richesse et l'originalité de notre littérature populaire ? P. Pi.

Coquin de cheval. — Un vétérinaire à son assistant :

— Vous allez prendre ce tube, le remplir de poudre, l'introduire dans la bouche du cheval et souffler fort.

Dix minutes après, l'assistant revient, faisant d'horribles contorsions.

— Eh bien ! qu'est-ce que vous avez ?

— C'est le cheval qui a soufflé le premier.

¹ Demande en mariage.

² La « petite jumelle » marquée de la petite vérole.



LA FÉE AUX MIETTES

J'ignore si elle me devina, mais elle me tira de ma préoccupation par un grand éclat de rire, et ses yeux vifs et brillants se fixèrent en même temps sur moi, humectés de ces larmes intérieures qui ne débordent pas la paupière, avec une si délicieuse expression d'attendrissement, de commisération et d'amour, que je ne pus résister au besoin de saisir sa jolie petite main d'un côté de la table à l'autre, et d'y imprimer un baiser.

Au même instant, un faible grondement, fort pressif et fort chromatique, se fit entendre à la porte.

— Ah ! vraiment ! dit la Fée aux Miettes en s'élançant pour ouvrir avec son indevancable prestesse, je crois connaître cette voix harmonieuse, et je suis bien trompée si ce n'est pas l'élégant Master Blatt, le premier écuyer de notre ami sir Jap Muzzleburn !

C'était Master Blatt en effet, c'est-à-dire un barbet noir des plus propres et des plus mignons que l'on puisse imaginer, au poil frisé par larges anneaux comme s'il avait été tourné par le fer d'un perruquier fashionable, aux bottines de maroquin jaunes frappées d'un gland d'or flottant, et aux gants de buffle à la Crispin.

C'était Master Blatt lui-même, qui entraînait en s'éventant, avec une grâce infinie, de sa toque empanachée.

Comme c'était à ma femme que s'adressait la commission de Master Blatt, et qu'il aboyait son petit discours dans cette langue canine de l'île de Man à laquelle je n'étais légèrement initié que depuis la veille, je n'essayai pas de le suivre dans les développements de sa harangue. Cela m'aurait été difficile à la vérité, parce qu'il en précipitait le débit avec une si surprenante vélocité, que jamais ni tirenien ni sténographe ne l'eût rattrapé à la course, et qu'il avait d'ailleurs un peu d'accent.

Quand il eut fini de parler, Master Blatt ramena devant lui sa patte droite qu'il avait laissée jusque là reposer sur sa hanche d'une manière pleine de dignité, et remit aux mains de la Fée aux Miettes un portefeuille dont la forme, la couleur, la dimension, le signallement tout entier, était bien présent à ma mémoire ; le portefeuille du bailli de l'île de Man que j'avais défendu de si grands hasards, et qui faillit me coûter si cher.

Ensuite il s'inclina profondément devant elle, me salua d'une manière plus grave et se retira peu à peu sans se détourner, comme un chien diplomate qui est accoutumé aux grandes affaires, et qui connaît le cérémonial d'une ambassade.

— Bien, bien, bien, dit la Fée aux Miettes en se renversant sur sa chaise longue avec une expansion de gaieté qui me charmait. — Tes cruels malheurs d'une nuit nous auront, du moins, comme tu le vois, servi à quelque chose !

— Je vous jure, Fée aux Miettes, lui répondis-je, que je n'en sais pas un mot !...

— Cher enfant, tu as raison, reprit-elle, et pardonne-moi ma distraction. Il faut que t'explique cela. Ta triste aventure m'avait rappelé que l'île de Man appartenait de temps immémorial à une branche de ma famille dont l'héritage me revenait de droit, par le fâcheux bénéfice d'une longue vie, et je t'avouerais que j'attachais peu d'importance à cette propriété, à cause du caractère maussade et hargneux des habitants ; mais l'occasion me déterminait, et, comme j'étais sûre d'arriver assez à temps pour l'empêcher d'être pendu, je m'avisai d'expédier en passant mon homme d'affaires au bailli pour faire reconnaître mes titres. Ils étaient si authentiques et si clairs, que l'honnête sir Jap n'a pas hésité un moment à remettre à ma disposition les revenus de l'année, c'est-à-dire cent mille livres sterling de bon papier, continua-t-elle en feuilletant les traites et les billets, cent mille bonnes guinées que tu as tirées des griffes des voleurs.

Et là-dessus la Fée aux Miettes se reprit à rire d'aussi bon cœur qu'autrefois.

Je penchai ma tête sur ses mains et je restai quel-que temps sans répondre.

— Cent mille guinées, Fée aux Miettes ! dis-je enfin. Cent mille guinées de revenu ! — Oh ! si vous aviez eu cette fortune quand vous veniez racheter ma vie au pied de l'échafaud, je n'y aurais pas consenti ! une si riche héritière que la Fée aux Miettes ne peut pas être la femme d'un ouvrier sans ressources et sans espérances !

La Fée aux Miettes me regarda d'un air chagrin et se mordit les lèvres.

— Tu n'as point dit cela, Michel, dans l'intention de me blesser, répondit-elle avec un son de voix ému, et j'oublierai ce qu'il pourrait y avoir d'amer dans cette observation, si tu avais voulu en faire un reproche. Non, non, le généreux enfant qui m'a donné, trois fois en sa vie, tout ce qu'il possédait, et qui m'a engagé jusqu'à sa liberté pour me forcer à recevoir ses bienfaits, ne m'accuse pas dans son cœur d'avoir manqué aux lois de la délicatesse quand j'ai consenti à lui tout devoir. C'est cependant ce qu'il ferait en hésitant à recevoir de moi cent fois moins qu'il ne me sacrifiait en effet, quand il se dépouillait en ma faveur des derniers débris de sa fortune. Mais ceci même lui appartient, car je ne me serais jamais avisée de réclamer mes droits sur une propriété inutile et oubliée, sans l'événement presque miraculeux qui t'a mis en possession de ce portefeuille comme d'une propriété légitime. Il faut bien t'apprendre du reste, continua-t-elle en reprenant une complète assurance, que tes richesses n'ont rien à envier aux miennes, et qu'elles les égalent si elles ne les excèdent pas. Encore n'est-ce pas de tes espérances sur les biens de ton père et de ton oncle que j'entends parler, quoique les nouvelles qui m'en arrivent depuis longtemps me fassent concevoir une grande idée de la prospérité de leurs entreprises et de la magnificence de leurs établissements.

— Ils vivent tous les deux ! m'écriai-je en pleurant de joie. Dieu soit loué à jamais !

— Dieu soit loué en toutes choses, dit la Fée aux Miettes. Ils vivent, et tu les reverras avant peu si mes projets s'accomplissent. En attendant, rien ne manque à ton opulence, puisqu'ils m'ont autorisée à fournir à tous tes besoins aussitôt que je t'aurais retrouvé, et que le seul produit de l'or dont tu m'avais si charitablement confié le dépôt passe déjà d'ailleurs, si je ne me trompe, la portée de tous les vœux que tu peux former en ta vie. Il me suffira de te prévenir aujourd'hui que je l'ai placé dans un commerce qui doit rapporter cent mille pour un à chaque voyage du grand vaisseau sur lequel tu te proposais de t'embarquer hier, et qui mouillera toutes les semaines à Greenock. Tu vois par là que tu seras en peu de jours le plus riche de nous deux, car je n'ai aucune raison pour suivre les mêmes chances, et la possession d'un or superflu ne tente pas mon ambition.

(A suivre.)

Ch. NODIER

BIBLIOGRAPHIE

Tailleur et Cordonnier, Elite et Landsturm, deux duos bouffes, paroles de M. Chamot, musique de Colo Bonnet. Fœtisch Frères, S. A., éditeurs, Lausanne.

L'impayable Marius Chamot vient encore d'en faire des siennes. Après les « Dix Chansons Villageoises », il nous donne deux duos bouffes : « Tailleur et Cordonnier », et « Elite et Landsturm ». Vous pensez bien qu'il ne s'est pas fait faute d'exercer sa verve malicieuse, ici comme ailleurs. Et M. Colo Bonnet y ajoute l'entrain d'une musique alerte et gaillarde. Voilà qui fera passer de bons quarts d'heure de fou rire à nos sociétés locales.

Grand-Théâtre. — Dimanche 7 mars à 8 h. soir, à la demande générale, deuxième et dernière représentation de « Roger-la-Honte », le drame si émouvant de J. Marj, joué avec un plein succès déjà dimanche dernier.

Kursaal. — La pimpante et joyeuse opérette d'E. Audran, « Miss Helyett » a repris possession de la scène de Bel-Air. Ce qu'on y rit est inimaginable ! Il faut voir Mme Mary Petitdémange dans Helyett, Rikal en révérend Smithson et Mme Feiltinger dans la terrible belle-mère espagnole.

Représentations samedi, dimanche et lundi à 8 h. 30, une matinée dimanche à 2 h. 30 avec Mme Mary Petitdémange.

Mardi 9 et mercredi 10 mars, deux représentations populaires, à moitié prix, du grand succès : « Amour de Créole ».

Royal-Graph. — Cette fois, les Américains ont prouvé qu'ils pouvaient produire du film où le scénario n'est pas quelconque. Avec « A l'affût du rail », on est pris par le sujet vraiment étonnant et des tableaux qui font sensation. Jamais jusqu'ici on n'avait poussé aussi loin la témérité ; c'est vraiment un beau spectacle que tout Lausanne voudra voir. Le programme comprend encore « Gavrochinet » qui est une très bonne comédie pouvant être vue par grands et petits. Outre ces deux grands films remarquables, une actualité toute récente « Le match de foot-ball France contre Suisse ». Prochainement

J. MONNET, édit. resp.

Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bron.